

Nombre de membres composant

le Conseil Municipal45

Membres en exercice.....45

Présent.e.s ou représenté.e.s
à la séance.....45

Excusé.e.s 00

Absent.e.s..... 00

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2020-12-19-P :

Adhésion à la convention de participation à la
protection sociale complémentaire 2020-2025

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **dix-sept décembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **onze décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, Mme NAIT-BAHLOUL, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme CAZALS.

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

M. BRUNET	a donné mandat à	Mme BOUHADA
Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
Mme MICHEL	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. DAMIANI
M. MATHIEU	a donné mandat à	Mme AMSELLEM-SIMONNET
M. GUYOT	a donné mandat à	M. LECOQ
M. BEDOURET	a donné mandat à	Mme CAZALS

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme LELU ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Délibération 2020-12-19-P

Adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2020-2025 souscrite par le CIG petite couronne pour le risque prévoyance

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 22 bis,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment ses article 25 et 88.2,

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agent.e.s,

VU la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la consultation pour le renouvellement des conventions de participation santé et prévoyance au 1er janvier 2020,

VU la délibération n°2019-38 du Conseil d'administration du CIG en date du 25 juin 2019 portant attribution de la convention de participation relative au risque prévoyance pour la période 2020-2025, adoption de la convention-type d'adhésion et adoption des frais de gestion,

VU la convention de participation prévoyance signée entre le CIG petite couronne et Territoria Mutuelle en date du 25 juin 2019,

VU l'avis du Comité Technique en date du 17 décembre 2019,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

Article 1: D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agent.e.s non titulaires de droit public occupant un emploi permanent (dont le taux d'emploi est fixé au moins à un mi-temps et sous réserve d'une durée de contrat minimale de 12 mois) et de droit privé en activité pour :

- **le risque prévoyance** c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat conclu par le CIG : choix du dispositif 1 formule à la carte/ garantie de base / assiette de cotisation : traitement indiciaire brut + NBI + régime indemnitaire.

Article 2: De fixer le niveau de participation pour le risque prévoyance dans la limite de la cotisation acquittée par l'agent.e à 15 euros par mois et par agent.e.

Délibération 2020-12-19-P

Adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2020-2025 souscrite par le CIG petite couronne pour le risque prévoyance

Article 3 : D'adhérer à la convention de participation conclue entre le CIG et Territoria Mutuelle pour le risque prévoyance.

Article 4 : De régler au CIG les frais de gestion annuels

Article 5 : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer la convention et tout acte en découlant.

Article 6 : D'inscrire les crédits correspondants au compte 64 de l'exercice budgétaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 2 1 DEC. 2020
Publication
le 2 1 DEC. 2020
Notification
le 2 1 DEC. 2020
Certifié exécutoire
Le Maire,

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



A blue ink signature of Jean-Philippe GAUTRAIS, Mayor, written over a circular official stamp of the Mairie de Fontenay-sous-Forest, Val-de-Marne.



A blue ink signature of the Mayor, written over a circular official stamp of the Mairie de Fontenay-sous-Forest, Val-de-Marne.